

## Organisation de la fin de l'année scolaire pour le degré différencié

Madame, Monsieur, Chers parents, Chers Responsables,

A l'approche de la fin de l'année scolaire, nous vous communiquons les informations essentielles pour que chaque élève puisse se préparer le mieux possible aux révisions et aux épreuves du CEB.

### Bulletin formatif n°4

Le dernier bulletin formatif sera remis à votre enfant entre **le vendredi 27/5 et le mardi 31/5**. Après signature des parents, il doit être remis au titulaire au plus tard le lundi 6 juin.

Pour rappel : tous les bulletins de votre enfant sont disponibles sur <https://online.myro.be/isv> (Il vous suffit de cliquer sur «sign in» et de vous connecter via les identifiants «Teams» de votre enfant).

### Mise en ordre des cahiers et des journaux de classes

**Conformément à l'engagement pris par les parents et l'élève à l'inscription**, les cahiers, le journal de classe, les interrogations et contrôles doivent être en ordre, classés et conservés à domicile jusqu'à la fin du secondaire. Ils sont sous la seule responsabilité des parents et des élèves (voir Règlement d'Ordre Intérieur – Documents à conserver par l'élève pour l'homologation).

### Examens – épreuves du CEB

Les épreuves du CEB commenceront le jeudi 16 juin et s'achèveront le mardi 21 juin selon l'horaire qui sera indiqué dans le journal de classe de votre enfant.

Aucun élève ne sera autorisé à quitter l'école avant l'heure prévue pour la fin de l'examen.

### En cas d'absence lors d'une épreuve

Un élève malade le jour d'une épreuve certificative doit présenter un certificat médical, dès son retour à l'école ou, en cas d'absence prolongée, au plus tard le lendemain du dernier jour de la session afin de permettre la délibération en conseil de classe.

Si cette consigne n'est pas respectée, l'élève obtient zéro pour l'examen concerné. Nous vous invitons à prévenir l'école de l'absence de votre enfant le plus rapidement possible et à relire attentivement la partie concernant les épreuves certificatives du « Règlement des études » qui se trouve sur le site internet de l'école (<http://www.isv.be/>).

### Tricherie

Afin de prévenir la tricherie, l'élève se présentera à son banc sans veste et sans cartable ou sac. Il est autorisé à garder uniquement une farde plastique transparente contenant crayon, stylo, bic, gomme, compas, latte, etc. (les plumiers et autres contenants ne sont pas admis sauf s'ils sont transparents).

L'élève ne pourra avoir que le matériel distribué (feuilles de brouillon de l'Institut et feuilles à en-tête de l'Institut). Il ne sera autorisé à consulter des documents (plan comptable, textes, livres, etc.) ou du matériel spécifique (calculatrice, compas, etc.) que si le professeur l'a stipulé clairement sur l'enveloppe des examens.

Il est interdit d'échanger, de prêter, de donner son matériel à un autre élève (même si son examen est terminé).

Les GSM et les montres de tout type devront être rangées dans le cartable.

En cas de fraude constatée par le professeur surveillant, l'élève sera sanctionné par un zéro pour l'épreuve qu'il passait et sera invité à quitter l'école.

### Comportement général

- Nous insistons pour que les élèves portent une tenue conforme au règlement de l'Institut et qu'ils soignent tout particulièrement leur présentation pour les épreuves orales.
- L'élève doit être en possession de son journal de classe durant toute la session. Un élève qui n'aurait pas son journal de classe ou qui ne serait pas en tenue conforme pourrait être renvoyé chez lui.
- Il est interdit de manger ou de boire autre chose que de l'eau et de se rendre aux toilettes durant les épreuves.
- Dès que l'épreuve est terminée, les élèves rentrent directement chez eux.

### Remise des bulletins et rencontres parents-professeurs

#### Le lundi 27 juin

Les bulletins sont remis uniquement aux parents ou aux élèves majeurs le **lundi 27 de 13h à 19h**. À cet égard nous vous rappelons de remplir le talon permettant la prise de rendez-vous et de le remettre au titulaire au plus tard pour le lundi 6 juin. Aucun bulletin ne sera remis en dehors de cette période.

Lors de cette rencontre nous vous demanderons de confirmer le **choix de l'option et de la réinscription** pour la rentrée prochaine. Sans ce document aucune place ne pourra être garantie à votre enfant.

#### Le mardi 28 juin

Vous aurez l'occasion de rencontrer les professeurs des différentes branches et de consulter les copies **de 9h à 12h30** si vous le souhaitez. Les copies seront payantes à raison de 0.20 euros la face, nous vous demandons dès lors de prévoir des pièces de monnaie.

### Frais scolaires

Un rendez-vous sera fixé par l'économat aux responsables qui ne seraient pas en ordre de paiement des frais scolaires. Ce rendez-vous sera fixé au 27 juin, en même temps que la réunion des parents. Vous pouvez également prendre contact avec l'économat afin de régulariser votre situation (M. Hendrix 02/345.46.26 poste 4).

Dépôt des recours externes contre la décision du conseil de classe de fin d'année

Une décision de refus d'octroi du certificat d'études de base peut être contestée devant le Conseil de recours selon les modalités suivantes :

- le formulaire d'introduction du recours – annexe B de la circulaire 8478 - doit être introduit pour le vendredi 8 juillet 2022, par envoi recommandé à :

Madame Lise-Anne HANSE,  
Administratrice générale - Recours CEB  
Avenue du Port, 16  
1080 BRUXELLES

- une copie du recours doit être envoyée simultanément à la direction de l'école ;
- le recours doit comprendre une motivation précise.

Les parents (le responsable de l'autorité parentale) joindront une copie de la décision que l'école leur a communiquée ainsi que les pièces qu'ils jugent utiles.

Convaincus que vous mettrez tout en œuvre pour que ce dernier trimestre se termine de façon positive pour vos enfants, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Christine Delmelle  
Directrice



Thibaut Desterke  
Directeur adjoint



Sarah Roger  
CPE



**Objet** : Réunion des parents du 27 juin

Chers Parents, chers Responsables,

Nous avons le plaisir de vous informer que la circulaire de fin d'année contenant les informations essentielles liées à l'organisation est d'ores et déjà disponible sur notre site internet : [www.isv.be](http://www.isv.be).

Il est important d'en prendre connaissance. Vous trouverez ci-dessous le talon à compléter afin de fixer le rendez-vous avec le titulaire de votre enfant pour la réunion prévue le 27 juin sur les sites d'Uccle et de Forest.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous souhaitons ainsi qu'à votre enfant une fin d'année fructueuse.

La direction

✂-----

**Prise de rendez-vous pour la réunion de parents du 27 juin**

**A remettre au titulaire le plus rapidement possible et au plus tard le lundi 6 juin.**

Nous soussignés, ....., parents ou responsables de

..... (nom de l'élève) de ..... (classe)

1. Avons pris connaissance de la circulaire concernant les modalités de fin d'année
2. Viendrons chercher le bulletin et souhaitons être reçus par le titulaire de préférence vers :  
13h00 – 13h30 – 14h00 – 14h30 – 15h00 - 15h30 - 16h00 - 16h30 - 17h00 - 17h30 –  
18h00 - 18h30

Signature